

(19)



Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11)

EP 0 761 122 B1

(12)

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
07.07.1999 Bulletin 1999/27

(51) Int. Cl.⁶: **A45D 40/26**

(21) Numéro de dépôt: **96401780.0**

(22) Date de dépôt: **13.08.1996**

(54) **Ensemble de conditionnement transportable pour un produit tel que du mascara**

Transportierbare Einheit zum Verpacken eines Produktes, wie Mascara

Transportable packaging assembly for a product such as mascara

(84) Etats contractants désignés:
DE ES FR GB IT

(30) Priorité: **30.08.1995 FR 9510231**

(43) Date de publication de la demande:
12.03.1997 Bulletin 1997/11

(73) Titulaire: **L'OREAL**
75008 Paris (FR)

(72) Inventeur: **Gueret, Jean Louis H.**
75018 Paris (FR)

(74) Mandataire: **Lhoste, Catherine**
L'OREAL-DPI
6 rue Bertrand Sinholle
92585 Clichy Cédex (FR)

(56) Documents cités:

EP-A- 0 323 336	EP-A- 0 610 639
WO-A-95/11839	DE-A- 1 963 550
FR-A- 1 070 381	FR-A- 1 092 052
FR-A- 2 564 712	US-A- 2 271 034
US-A- 4 370 989	US-A- 4 732 287
US-A- 4 982 838	US-A- 5 137 387
US-A- 5 188 131	

EP 0 761 122 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] L'invention concerne un ensemble de conditionnement transportable et éventuellement rechargeable pour produit, liquide à pâteux, en particulier pour mascara, comportant un applicateur et un réservoir muni d'au moins un essoreur.

[0002] De façon plus précise, l'applicateur comporte un manche supportant au moins une touffe de poils, ces poils étant de forme et de longueur particulières et aptes à charger du mascara sur des fibres kératiniques, et en particulier des cils.

[0003] Il a été proposé de nombreux dispositifs d'application et de conditionnement de mascara comportant en général un corps rigide tubulaire ouvert à une extrémité, contenant le produit de maquillage, et un applicateur apte à être logé dans ce corps et muni d'une tige se terminant par une brosse. Un essoreur logé dans le corps assure l'essorage de la brosse et/ou de la tige lorsque l'on retire l'applicateur du corps.

[0004] Cependant, un des inconvénients rencontré lors de l'utilisation des dispositifs d'application et de conditionnement connus est que l'applicateur se comporte comme un piston lors de son déplacement dans le corps rigide, entraînant ainsi l'émission d'un bruit désagréable de succion, par retour brutal de l'intérieur du corps à la pression atmosphérique.

[0005] Lorsque le produit de maquillage est fluide, l'essoreur comporte une partie resserrée pour effectuer le raclage de la tige de la brosse. On évite ainsi de laisser sur la tige du produit susceptible, lors de l'utilisation de la brosse, de venir couler sur le bouchon de l'applicateur et donc de souiller le filetage de celui-ci, destiné à la fixation du bouchon sur le corps. Cette partie resserrée contribue à augmenter l'intensité du bruit de succion émis. En outre, lorsque l'applicateur est retiré, du mascara provenant du raclage de la tige s'accumule à la périphérie de la partie resserrée de l'essoreur et forme un amas qui est projeté, par effet Venturi, sur le bout de la brosse lorsque l'air rentre brutalement dans le corps rigide. Cette projection de mascara en bout de la brosse constitue bien entendu une gêne pour l'utilisateur et une perte de produit.

[0006] Un autre inconvénient présenté par les dispositifs d'application et de conditionnement connus est le cisaillement de la formule du mascara lors de l'essorage de la brosse de la façon décrite ci-dessus. En effet, sur de tels dispositifs, l'essorage, en se faisant perpendiculairement aux poils de la brosse, casse la formule du mascara : cette dernière est sujette à une variation de viscosité, elle peut former des grumeaux entraînant un mauvais lissage des cils. C'est en particulier le cas pour les mascara à forte charge pigmentaire. L'existence de ce phénomène nécessite d'utiliser des compositions insensibles au cisaillement et limite le nombre de compositions de mascara utilisables.

[0007] Enfin, ces dispositifs d'application et de conditionnement de mascara présentent l'inconvénient d'être

de grande taille et leur contenu finit souvent par sécher avant d'être entièrement utilisé. Il est donc difficile pour une même utilisatrice de disposer de plusieurs produits de mascara, par exemple de couleurs différentes. En outre, les dispositifs rechargeables connus sont également de grande taille et le produit sèche avant d'être entièrement utilisé, perdant ses propriétés maquillantes.

[0008] Le document US-A-5 137 387 décrit un ensemble de conditionnement, notamment pour un mascara, comportant un applicateur, relié à un organe de préhension, via une tige de section non circulaire. L'essoreur est de section correspondante à la section de la tige. Un tel dispositif ne résout en rien le problème mentionné ci-avant, relatif au séchage du produit avant utilisation complète.

[0009] Le document FR-A-1 092 052 décrit un dispositif pour le conditionnement de produits liquides, cosmétiques et analogues, comprenant deux réservoirs superposés, le récipient supérieur formant un moyen d'obturation pour le réservoir inférieur. Un tel dispositif ne résout en rien le problème mentionné ci-avant, relatif au séchage du produit avant utilisation complète.

[0010] Il subsiste donc le besoin d'un ensemble de conditionnement de mascara transportable et rechargeable, pour lequel tout le produit pourrait être utilisé jusqu'au bout sans crainte de séchage, le produit conservant ainsi toutes ses propriétés maquillantes.

[0011] La présente invention vise à la satisfaction de ces besoins.

[0012] L'objet de l'invention est donc un nouvel ensemble de conditionnement transportable pour produit, liquide à pâteux, conforme à la revendication 1.

[0013] Le produit destiné à être transporté par l'ensemble de conditionnement selon l'invention peut être tout produit liquide à pâteux, tels que des fluides comprenant des pigments et/ou des charges, et en particulier de la teinture pour cheveux ou du mascara.

[0014] De façon avantageuse, la partie poilue comporte au moins une touffe de poils implantée parallèlement au plan du manche de l'applicateur, la largeur de l'extrémité libre de la touffe de poils, mesurée selon une première direction parallèle à ce plan, étant au moins égale à un quart d'un arc de cils, les poils étant aptes à charger du mascara sur des fibres kératiniques selon un axe, de préférence longitudinal, de ces dernières.

[0015] Les fibres kératiniques peuvent être en particulier les cils, les sourcils, les cheveux, les poils.

[0016] Avantageusement, l'ensemble comporte des moyens pour créer une dépression à l'intérieur du premier réservoir lors du retrait de l'applicateur de ce premier réservoir, en vue de charger les poils en mascara. En particulier, il peut comporter un essoreur qui peut être fixé dans le premier réservoir et qui est adapté à la forme de la partie poilue de façon à racler les poils parallèlement à leur axe longitudinal, évitant ainsi le cisaillement. Cette configuration particulière permet également d'éviter le bruit de succion lors du retrait de

l'applicateur. Le premier réservoir peut aussi comporter une poche souple contenant le mascara. Dans ce cas particulier, l'essoreur peut être fixé à la tête de cette poche souple.

[0017] Celle-ci assure une meilleure charge des poils en mascara : en effet, le retrait de l'applicateur provoque, à l'intérieur de la poche souple, une dépression qui plaque les parois de cette poche sur les poils de l'applicateur et charge par conséquent ces derniers en mascara.

[0018] Cet ensemble de conditionnement est extra-plat et présente ainsi l'avantage de ne pas prendre de place, d'être facilement transportable et d'être rechargeable. En effet, lorsque le contenu de la poche souple a été entièrement utilisé, il suffit de la remplacer par une autre poche semblable, thermocellée par exemple. De plus, le manche peut constituer avantageusement un réservoir à mascara secondaire. On peut ainsi ôter le premier réservoir à mascara et le remplacer par le réservoir secondaire et vice-versa.

[0019] En outre, cet applicateur est lavable.

[0020] L'invention et sa mise en oeuvre apparaîtront plus clairement à l'aide de la description qui va suivre, faite en référence aux figures annexées dans lesquelles :

- la figure 1 est une vue en perspective coupée de l'ensemble de conditionnement conforme à l'invention,
- la figure 2 est une vue en coupe de la poche souple contenue dans le premier réservoir avant et après retrait de l'applicateur,
- la figure 3 représente une autre forme de réalisation de l'invention, dans laquelle le manche comporte une recharge en mascara,
- la figure 4 est une vue en perspective de la recharge de l'ensemble selon l'invention représenté sur la figure 3,
- la figure 5 représente une variante de l'ensemble de la figure 1 muni d'un moyen particulier de fermeture de l'ensemble de conditionnement,
- les figures 6a et 6b représentent des variantes de l'ensemble de la figure 1 dans lesquelles le manche comporte une partie articulée qui peut s'ouvrir et se fermer afin d'assurer une préhension latérale de l'applicateur.
- la figure 7 est une vue en perspective d'un ensemble selon l'invention dont le manche est articulé.

[0021] Selon le mode de réalisation illustré sur la figure 1, l'ensemble de conditionnement selon l'invention référencé 1 dans son ensemble comporte essen-

tiellement un applicateur 3 et un premier réservoir 5 à mascara 6. Cet ensemble, contrairement à ceux de l'état de la technique, est extra-plat. Ainsi, la largeur de l'ensemble de conditionnement, mesurée selon une droite perpendiculaire au plan du manche, est de préférence comprise entre 4 mm et 12 mm. L'applicateur 3 est muni d'un manche plat 7 et d'une partie poilue 9 extra-plat directement fixée sur ce manche, parallèlement au plan de ce dernier. La partie poilue 9 est constituée de plusieurs touffes 12 de poils alignées, les poils 11 étant de longueurs, de formes, de diamètres, de sections et de natures différents, selon la charge, faible ou importante, que l'on désire apporter aux fibres kératiniques. Au moins une partie de la partie poilue 9 plonge dans le mascara. Une partie du manche 7 peut plonger dans le premier réservoir 5. La partie poilue 9 a une longueur globale efficace pour assurer une charge optimale des fibres kératiniques, et en particulier des cils. Cette longueur est sensiblement égale à celle du premier réservoir 5. En particulier, cette longueur va de 4 à 60 mm, de préférence de 5 à 40 mm.

[0022] Le manche 7 est monté sur un capot 15 qui joue le rôle de couvercle et qui est apte à être claqué (gorge 2-bourrelet 4) sur le premier réservoir 5. Ce premier réservoir 5 comporte un col 17 dont la paroi interne 29 est munie d'un essoreur 19 dont une extrémité 22, située en regard du capot 15, est fixée sur ce col 17. Dans une autre forme de réalisation de l'invention, cette extrémité 22 peut prendre appui sur le col 17 du premier réservoir 5. Le manche 7 comporte, au niveau de l'extrémité 22 de l'essoreur, un système d'étanchéité. Celui-ci peut être un joint 21, comme représenté sur cette figure, ou une rondelle s'appuyant sur une colle-rette. L'essoreur 19 comporte, opposée à son extrémité fixe 22, une extrémité libre 24 dans laquelle est ménagée une ouverture 8 pour le passage de la partie poilue. Cette ouverture est de forme oblongue ou en forme d'ellipse aplatie, et sa plus grande dimension est perpendiculaire à la partie poilue, de façon à lisser les poils selon leur axe lors du retrait de l'applicateur. L'essoreur est apte à essorer la partie poilue selon l'axe des poils. Il peut comporter, à son extrémité 24, un autre système d'étanchéité pouvant être utilisé seul ou conjointement avec le système d'étanchéité 21 du manche. L'essoreur peut être en matériau rigide ou semi-rigide, choisi de préférence parmi les élastomères ou les matériaux thermoplastiques.

[0023] Dans le mode de réalisation de cette figure 1, l'ensemble de conditionnement est fermé et l'ouverture 8 de l'essoreur est située en regard de l'extrémité fixe 26 de la partie poilue. Il est possible de positionner cette ouverture 8 en regard du manche 7. Dans ce cas, l'essoreur doit être conformé selon la forme du manche pour assurer, lors du retrait de l'applicateur, l'essorage du manche et de la partie poilue 9, toujours dans le sens longitudinal des poils 11. De préférence, l'extrémité fixe 26 de la partie poilue est située au voisinage de l'ouverture 8 de l'essoreur.

[0024] Cet ensemble de conditionnement peut avoir une longueur totale de 3 à 6 fois inférieure à celle des ensembles de conditionnement classiques. De façon avantageuse, la longueur totale de l'ensemble de conditionnement selon l'invention va de 1 à 10 cm, et de préférence, de 1 à 5 cm.

[0025] De façon concrète, lorsque l'utilisatrice retire l'applicateur 3 du réservoir 5, il se produit un essorage des poils 11 au niveau de l'ouverture 8 de l'extrémité 24 de l'essoreur 19. Cet essorage, en se faisant parallèlement à l'axe longitudinal des poils, ne cisaille pas la formule du mascara. Un tel ensemble de conditionnement permet donc d'utiliser des compositions généralement sensibles au phénomène du cisaillement et ouvre la porte à de nouvelles formulations de mascara.

[0026] Selon une forme préférée de réalisation de l'invention, le mascara peut être contenu dans une poche souple 20, représentée sur la figure 2, et comportant une ouverture 25. L'ouverture 25 a une section égale à la section interne du col 17 du réservoir, le bord de cette ouverture 25 étant pris entre la paroi interne 29 du col 17 et l'extrémité 22 de l'essoreur 19. L'extrémité 24 de l'essoreur 19 est située à l'intérieur de la poche souple 20. Les pointillés représentent la position de la poche souple 20 lorsqu'on a commencé à retirer l'applicateur. Les parois 10 de la poche souple, par suite d'une dépression, sont alors aspirées et se collent le long de la partie poilue 9 : celle-ci se charge donc en mascara, ce dernier étant étalé sur la partie poilue 9 par les parois 10 de la poche souple interne 20.

[0027] L'ensemble de conditionnement de la figure 3 se distingue de celui de la figure 1 par son manche 7, qui est flexible et qui comporte un réservoir secondaire 35 à mascara, jouant le rôle de recharge, et un capot 31. Le manche 7 est ici en deux parties articulées autour d'une charnière 33. Un tel manche flexible confère plus de douceur et de souplesse au maquillage.

[0028] Le premier réservoir 5, contenant la partie poilue 9, et le réservoir secondaire 35, sont disposés symétriquement par rapport à la charnière 33. Grâce à la possibilité de lavage de l'ensemble et plus particulièrement de la partie poilue 9, on peut utiliser deux mascara différents dans les deux réservoirs 5 et 35. Par exemple, on peut utiliser un mascara bleu et un mascara noir.

[0029] Le réservoir secondaire 35 à mascara, ainsi que le premier réservoir 5 à mascara, peuvent contenir de 0,5 à 10 cm³ de produit chacun, de préférence, de 1 à 5 cm³. Cette contenance peut constituer la moitié ou le tiers de la contenance classique des mascara connus. Cette petite taille permet d'éviter le séchage du produit qui peut être utilisé entièrement avant de sécher et conserve ainsi une texture idéale tout au long de son utilisation.

[0030] Sur la figure 4 est représenté le réservoir secondaire 35 en perspective. Il est identique au premier réservoir 5 et peut le remplacer lorsque ce dernier est vide. En vue d'empêcher l'écoulement du mascara

et d'assurer la bonne conservation de ce dernier, un opercule 28 déchirable est prévu. Un bouchon claqué sur le réservoir 35 peut également être utilisé à la place de cet opercule.

[0031] L'ensemble de conditionnement représenté sur la figure 5 se distingue de celui de la figure 1 par son système de fermeture qui est ici un arceau 13. L'applicateur et le premier réservoir sont maintenus ensemble grâce à cet arceau dont l'une des extrémités 14 est solidaire du premier réservoir. Dans une autre forme de réalisation de l'invention non représentée, l'extrémité 14 de l'arceau 13 peut être solidaire du capot 15.

[0032] Les figures 6a et 6b représentent une variante de l'ensemble de conditionnement 1 de la figure 1 dont le manche 7 comporte une partie 16, articulée autour d'une charnière 18, et apte à assurer une préhension latérale de l'applicateur. En position ouverte, comme représenté sur la figure 6b, cette partie 16 constitue ainsi un organe de préhension latérale de l'applicateur. La figure 6a représente l'applicateur lorsque la partie 16 est refermée.

[0033] La figure 7 représente un ensemble selon l'invention pour lequel le manche est articulé autour d'une charnière 37, ce manche comportant un cran d'arrêt 38 pour bloquer le manche dans une position inclinée.

[0034] L'ensemble de conditionnement selon l'invention présente les avantages d'être rechargeable et de pouvoir être transporté facilement. Grâce à un tel ensemble de conditionnement, on évite les gaspillages de produit dus à la trop grande contenance du réservoir des dispositifs connus.

[0035] Un tel ensemble de conditionnement de mascara est de réalisation très simple : il peut être réalisé en tout matériau habituellement utilisé pour la fabrication des accessoires cosmétiques.

[0036] L'applicateur ne comportant pas d'âme centrale métallique, l'ensemble de conditionnement objet de l'invention peut être réalisé uniquement en matières organiques, et en particulier uniquement en matières plastiques, et être de ce fait entièrement recyclable.

Revendications

1. Ensemble de conditionnement (1) transportable pour produit liquide à pateux, en particulier pour mascara, comportant un premier réservoir (5) à produit (6), un applicateur (3) muni d'un manche plat (7) et d'une partie poilue (9) directement fixée sur ce manche, cet applicateur étant apte à fermer ce premier réservoir, caractérisé en ce que la longueur du premier réservoir est sensiblement égale à la partie poilue, et en ce qu'il comprend un second réservoir (35) apte à former une recharge pour remplacer le premier réservoir (5), notamment lorsque ce dernier (5) est vide.

2. Ensemble de conditionnement selon la revendica-

- tion 1 caractérisé en ce que le second réservoir (35) est porté par le manche (7).
3. Ensemble de conditionnement selon la revendication 1 ou 2, caractérisé par le fait que cette partie poilue comporte au moins une touffe (12) de poils (11) implantée parallèlement au plan du manche, la largeur de l'extrémité libre de la touffe de poils, mesurée selon une première direction parallèle à ce plan, étant au moins égale à un quart d'un arc de cils, les poils étant aptes à charger du produit, en particulier du mascara, sur des fibres kératiniques selon un axe longitudinal de ces dernières.
 4. Ensemble selon la revendication 3, caractérisé par le fait que la largeur de l'ensemble de conditionnement, mesurée selon une droite perpendiculaire au plan du manche, est de préférence comprise entre 4 mm et 12 mm.
 5. Ensemble de conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait qu'il comporte un moyen assurant, lors du retrait de l'applicateur du premier réservoir, une dépression dans ce réservoir, en vue de charger les poils en produit, en particulier en mascara.
 6. Ensemble de conditionnement selon la revendication 5, caractérisé par le fait que ce moyen est un essoreur (19) apte à essorer la partie poilue selon l'axe des poils.
 7. Ensemble de conditionnement selon la revendication 6, caractérisé par le fait que cet essoreur présente en coupe dans un plan perpendiculaire au manche, une ouverture (8) de forme oblongue pour le passage de la partie poilue.
 8. Ensemble de conditionnement selon la revendication 7, caractérisé par le fait qu'une extrémité fixe (26) de la partie poilue est située au voisinage de l'ouverture de l'essoreur.
 9. Ensemble de conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que la partie poilue a une longueur efficace pour charger des cils.
 10. Ensemble de conditionnement selon la revendication 9, caractérisé par le fait que cette longueur va de 4 à 60 mm, de préférence de 5 à 40 mm.
 11. Ensemble de conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le premier réservoir comporte une poche souple (20) contenant le produit.
 12. Ensemble de conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le manche de l'applicateur est monté sur un capot (15) apte à être claqué sur le premier réservoir.
 13. Ensemble de conditionnement selon la revendication 12, caractérisé par le fait que le manche est en deux parties articulées autour d'une charnière (33).
 14. Ensemble de conditionnement selon la revendication 13, caractérisé par le fait qu'au moins une partie du manche constitue le second réservoir (35) à mascara, jouant le rôle de recharge et comportant un moyen (28) empêchant l'écoulement du produit.
 15. Ensemble de conditionnement selon la revendication 14, caractérisé par le fait que ce moyen est un opercule déchirable.
 16. Ensemble de conditionnement selon la revendication 14 ou 15, caractérisé par le fait que le premier réservoir (5) et le second réservoir constituent deux parties symétriques par rapport à la charnière.
 17. Ensemble de conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le manche comporte un système d'étanchéité (21).
 18. Ensemble de conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait qu'il a une longueur totale allant de 1 à 10 cm.
 19. Ensemble de conditionnement selon la revendication 18, caractérisé par le fait que cette longueur va de 1 à 5 cm.
 20. Ensemble de conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que l'applicateur et le premier réservoir (5) sont maintenus ensemble grâce à un arceau (13) dont l'une des extrémités (14) est solidaire du premier réservoir (5).
 21. Ensemble de conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que le manche comporte une partie (16) articulée apte à assurer une préhension latérale de l'applicateur.
 22. Ensemble de conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait qu'il est réalisé uniquement en matières plastiques.
 23. Ensemble de conditionnement selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé

par le fait que ledit produit est du mascara.

Claims

1. Transportable packaging assembly (1) for a liquid-to-pasty product, particularly for mascara, comprising a first reservoir (5) for product (6), an applicator (3) which has a flat handle (7) and a bristle-comprising part (9) fixed directly to this handle, this applicator being capable of closing this first reservoir, characterized in that the length of the first reservoir is essentially equal to the bristle-comprising part, and in that it comprises a second reservoir (35) capable of forming a refill to replace the first reservoir (5), especially when the latter (5) is empty. 5
2. Packaging assembly according to Claim 1, characterized in that the second reservoir (35) is borne by the handle (7). 10
3. Packaging assembly according to Claim 1 or 2, characterized in that this bristle-comprising part comprises at least one tuft (12) of bristles (11) which is embedded parallel to the plane of the handle, the width of the free end of the tuft of bristles, measured in a first direction parallel to this plane, being at least equal to one quarter of an arc of eyelashes, the bristles being capable of loading product, particularly mascara, onto keratinous fibres along a longitudinal axis thereof. 15
4. Assembly according to Claim 3, characterized in that the width of the packaging assembly, measured in a straight line perpendicular to the plane of the handle, is preferably between 4 mm and 12 mm. 20
5. Packaging assembly according to any one of the preceding claims, characterized in that it comprises means which, when the applicator is withdrawn from the first reservoir, causes a depression in this reservoir with a view to loading the bristles with product, particularly mascara. 25
6. Packaging assembly according to Claim 5, characterized in that this means is a wringing-out device (19) capable of wringing out the bristle-comprising part along the axis of the bristles. 30
7. Packaging assembly according to Claim 6, characterized in that this wringing-out device exhibits, in section in a plane perpendicular to the handle, an opening (8) of oblong shape for the passage of the bristle-comprising part. 35
8. Packaging assembly according to Claim 7, characterized in that a fixed end (26) of the bristle-comprising part lies close to the opening of the wringing-out device. 40
9. Packaging assembly according to any one of the preceding claims, characterized in that the bristle-comprising part has a length which is effective in loading eyelashes. 45
10. Packaging assembly according to Claim 9, characterized in that this length ranges from 4 to 60 mm, and is preferably from 5 to 40 mm. 50
11. Packaging assembly according to any one of the preceding claims, characterized in that the first reservoir comprises a flexible pouch (20) containing the product. 55
12. Packaging assembly according to any one of the preceding claims, characterized in that the handle of the applicator is mounted on a cap (15) which can be snap-fastened onto the first reservoir.
13. Packaging assembly according to Claim 12, characterized in that the handle is made in two parts articulated about a hinge (33).
14. Packaging assembly according to Claim 13, characterized in that at least part of the handle constitutes the second mascara reservoir (35), which acts as a refill and comprises a means (28) preventing the product from flowing out.
15. Packaging assembly according to Claim 14, characterized in that this means is a tear-off sealing membrane.
16. Packaging assembly according to Claim 14 or 15, characterized in that the first reservoir (5) and the second reservoir constitute two parts which are symmetric with respect to the hinge.
17. Packaging assembly according to any one of the preceding claims, characterized in that the handle comprises a sealing system (21).
18. Packaging assembly according to any one of the preceding claims, characterized in that it has a total length of from 1 to 10 cm.
19. Packaging assembly according to Claim 18, characterized in that this length is from 1 to 5 cm.
20. Packaging assembly according to any one of the preceding claims, characterized in that the applicator and the first reservoir (5) are held together by a bow (13), one of the ends (14) of which is secured to the first reservoir (5).
21. Packaging assembly according to any one of the preceding claims, characterized in that the handle has an articulated part (16) capable of allowing the

applicator to be grasped from the side.

22. Packaging assembly according to any one of the preceding claims, characterized in that it is made solely of plastics.
23. Packaging assembly according to any one of the preceding claims, characterized in that the said product is mascara.

Patentansprüche

1. Transportierbare Verpackungseinheit (1) für ein flüssiges bis pastenförmiges Produkt, insbesondere für Wimperntusche, die einen ersten Behälter (5) für ein Produkt (6) und einen Applikator (3) mit einem flachen Stiel (7) und einem haarigen Teil (9), der direkt an diesem Stiel befestigt ist, aufweist, wobei dieser Applikator diesen ersten Behälter verschließen kann, dadurch gekennzeichnet, daß die Länge des ersten Behälters im wesentlichen gleich dem haarigen Teil ist, und daß sie einen zweiten Behälter (35) aufweist, der eine Nachfüllung bilden kann, um den ersten Behälter (5) zu ersetzen, insbesondere, wenn dieser letztere (5) leer ist.
2. Verpackungseinheit nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß der zweite Behälter (35) vom Stiel (7) getragen wird.
3. Verpackungseinheit nach Anspruch 1 oder 2, dadurch gekennzeichnet, daß dieser haarige Teil mindestens ein Büschel (12) von Härchen (11) aufweist, das parallel zur Ebene des Stiels eingesetzt ist, wobei die Breite des freien Endes des Härchenbüschels, gemessen in einer ersten Richtung parallel zu dieser Ebene, mindestens gleich einem Viertel eines Wimpernbogens ist, wobei die Härchen das Produkt, insbesondere Wimperntusche, gemäß einer Längsachse der keratinischen Fasern auf diese letzteren auftragen können.
4. Verpackungseinheit nach Anspruch 3, dadurch gekennzeichnet, daß die Breite der Verpackungseinheit, gemessen entlang einer Geraden senkrecht zur Ebene des Stiels, vorzugsweise zwischen 4 mm und 12 mm liegt.
5. Verpackungseinheit nach einem beliebigen der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß sie ein Mittel aufweist, das beim Herausziehen des Applikators aus dem ersten Behälter einen Unterdruck in diesem Behälter erzeugt, um die Härchen mit dem Produkt, insbesondere Wimperntusche, zu beladen.
6. Verpackungseinheit nach Anspruch 5, dadurch gekennzeichnet, daß dieses Mittel ein Abstreifor-

gan (19) ist, das den haarigen Teil entlang der Achse der Härchen abstreifen kann.

- 5 7. Verpackungseinheit nach Anspruch 6, dadurch gekennzeichnet, daß dieses Abstreiforgan im Schnitt in einer Ebene senkrecht zum Stiel eine längliche Öffnung (8) für den Durchlaß des haarigen Teils aufweist.
- 10 8. Verpackungseinheit nach Anspruch 7, dadurch gekennzeichnet, daß ein befestigtes Ende (26) des haarigen Teils sich in der Nähe der Öffnung des Abstreiforgans befindet.
- 15 9. Verpackungseinheit nach einem beliebigen der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der haarige Teil eine wirksame Länge hat, um Wimpern zu beladen.
- 20 10. Verpackungseinheit nach Anspruch 9, dadurch gekennzeichnet, daß diese Länge zwischen 4 und 60 mm, vorzugsweise zwischen 5 und 40 mm liegt.
- 25 11. Verpackungseinheit nach einem beliebigen der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der erste Behälter eine das Produkt enthaltende, geschmeidige Tasche (20) aufweist.
- 30 12. Verpackungseinheit nach einem beliebigen der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Stiel des Applikators an einer Kappe (15) befestigt ist, die auf den ersten Behälter einschnappen kann.
- 35 13. Verpackungseinheit nach Anspruch 12, dadurch gekennzeichnet, daß der Stiel aus zwei Teilen besteht, die um ein Scharnier (33) herum gelenkig miteinander verbunden sind.
- 40 14. Verpackungseinheit nach Anspruch 13, dadurch gekennzeichnet, daß mindestens ein Teil des Stiels den zweiten Wimperntuschebehälter (35) bildet, der als Nachfüllung dient und ein Mittel (28) aufweist, um das Auslaufen des Produkts zu verhindern.
- 45 15. Verpackungseinheit nach Anspruch 14, dadurch gekennzeichnet, daß dieses Mittel eine aufreißbare Folienabdeckung ist.
- 50 16. Verpackungseinheit nach Anspruch 14 oder 15, dadurch gekennzeichnet, daß der erste Behälter (5) und der zweite Behälter zwei in Bezug auf das Scharnier symmetrische Teile bilden.
- 55 17. Verpackungseinheit nach einem beliebigen der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Stiel ein Dichtungssystem (21) aufweist.

18. Verpackungseinheit nach einem beliebigen der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß sie eine Gesamtlänge zwischen 1 und 10 cm aufweist. 5
19. Verpackungseinheit nach Anspruch 18, dadurch gekennzeichnet, daß diese Länge zwischen 1 und 5 cm liegt.
20. Verpackungseinheit nach einem beliebigen der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Applikator und der erste Behälter (5) mittels eines Bügels (13) zusammengehalten werden, dessen eines Ende (14) mit dem ersten Behälter (5) fest verbunden ist. 10
15
21. Verpackungseinheit nach einem beliebigen der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß der Stiel ein schwenkbares Teil (16) aufweist, das ein seitliches Ergreifen des Applikators gewährleistet. 20
22. Verpackungseinheit nach einem beliebigen der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß sie ausschließlich aus Kunststoffen hergestellt ist. 25
23. Verpackungseinheit nach einem beliebigen der vorhergehenden Ansprüche, dadurch gekennzeichnet, daß das Produkt Wimperntusche ist. 30

35

40

45

50

55

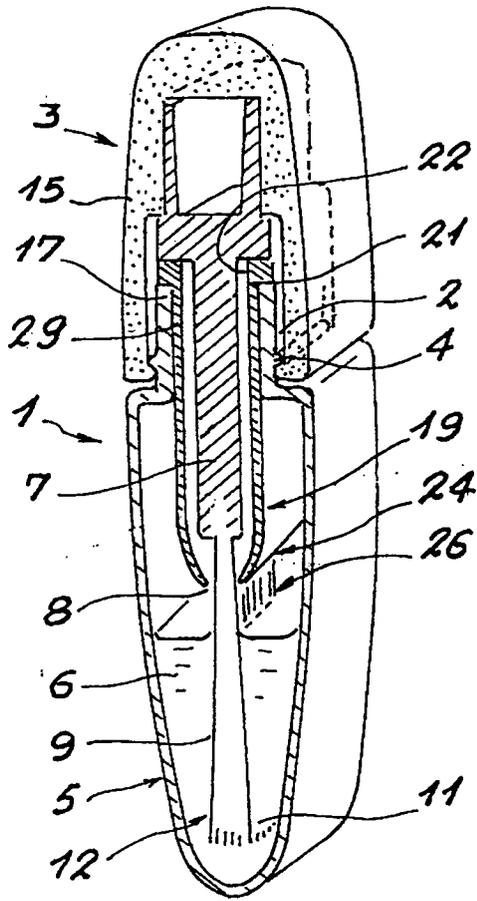


FIG. 1

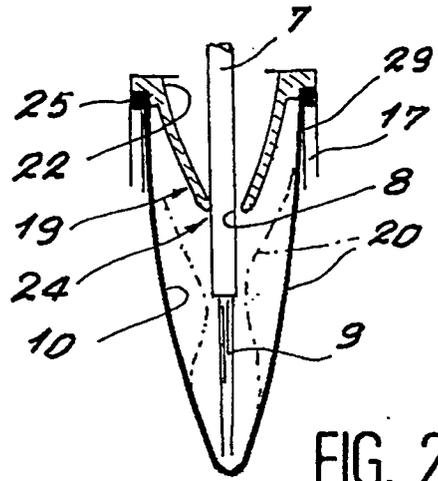


FIG. 2

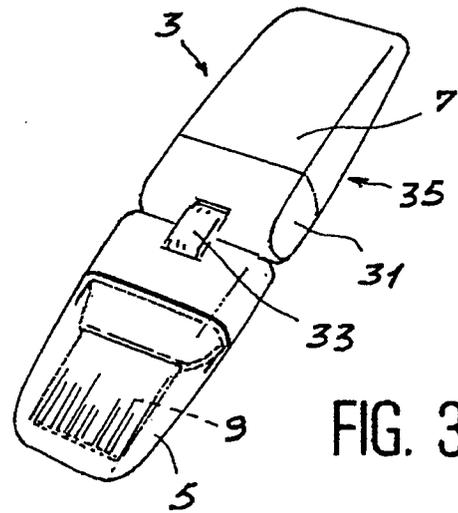


FIG. 3

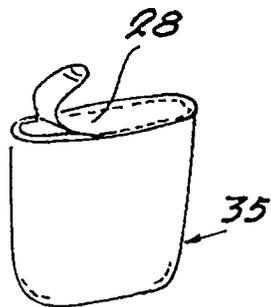


FIG. 4

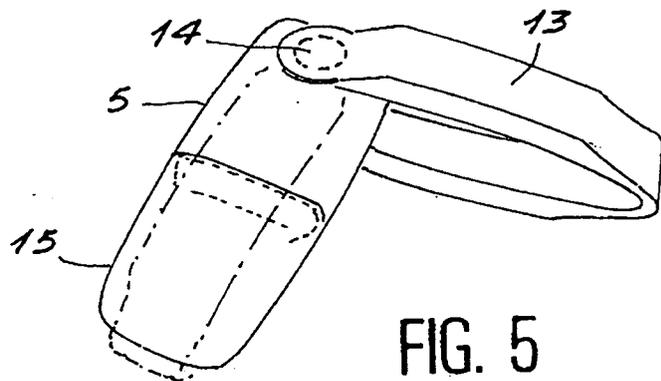


FIG. 5

FIG. 6 a

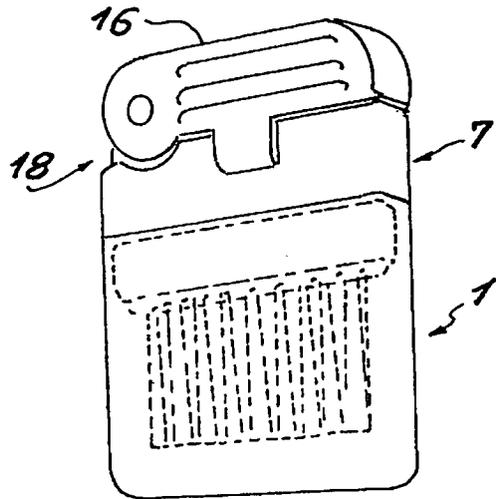


FIG. 6 b

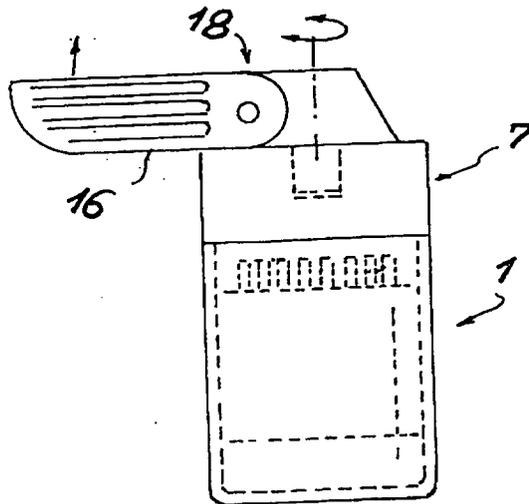


FIG. 7

